

DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/053/1.5

Feuillet n° 054

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-neuf, le 8 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 1^{er} avril 2019

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	45
Votants :	53
Pour :	53
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Yves MOREAU Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, , Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD Philippe VIEILLEFOSSE Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, , Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Jean-Luc BLANCHARD Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD,

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI donne pouvoir à Yves MOREAU, Olivier ROUZIER donne pouvoir à Laurent DELAGE, Alexandra DUMAS, Serge PEDENON donne pouvoir à Serge EYMARD, Jean-Michel LAGORCE, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Convention de recouvrement de la redevance avec la Régie des Eaux de la Dordogne (RDE24) pour les communes de Pazayac et Tourtoirac

En 2018, la Communauté de Communes a facturé la redevance assainissement, avec l'aide des communes de Pazayac et Tourtoirac qui réalisaient le recouvrement pour l'eau potable.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, ces communes ont délégué le recouvrement de l'eau à la Régie Des Eaux de la Dordogne (RDE 24).

AR PREFECTURE

024-20004 15 20190408-DE2019053-DE
Regu le 10/04/2019

Par souci de simplicité de gestion, il est préférable de conclure une convention pour le recouvrement de la redevance assainissement avec la Régie Des Eaux de la Dordogne (RDE 24).

Il est proposé au conseil communautaire :

- De valider la convention avec la Régie Des Eaux de la Dordogne (RDE 24)
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

VALIDE la convention pour la facturation de la redevance assainissement collectif sur les communes de Pazayac et de Tourtoirac avec la Régie Des Eaux de la Dordogne (RDE 24).

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 09/04/2019

Le Président,
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20190408-DE2019053-DE
Regu le 10/04/2019